

Le 15/04/21

## EPISEDE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Dispositif préfectoral activé selon les prévisions de dépassements des seuils réglementaires élaborées par Madininair

AUJOURD'HUI  
le 15/04/21



**PROCEDURE D'ALERTE  
ACTIVEE**

Vigilance pour l'ensemble  
de la population

DEMAIN  
le 16/04/21



**PROCEDURE D'ALERTE  
ACTIVEE SUR  
PERSISTANCE**

TENDANCE POUR  
APRES-DEMAIN  
le 17/04/21



**PROCEDURE D'ALERTE  
ACTIVEE SUR  
PERSISTANCE**

### PREVISIONS DE DEPASSEMENTS DES SEUILS REGLEMENTAIRES


Polluants et seuils dépassés en ug/m <sup>3</sup>			
Ozone O <sub>3</sub>	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>
	80 ug/m <sup>3</sup> /24h		


Polluants et seuils dépassés en ug/m <sup>3</sup>			
Ozone O <sub>3</sub>	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>
	50 ug/m <sup>3</sup> /24h		

Polluants et seuils dépassés en ug/m <sup>3</sup>			
Ozone O <sub>3</sub>	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>
	50 ug/m <sup>3</sup> /24h		

Pour « APRES DEMAIN », les prévisions de la qualité de l'air ont un niveau de confiance plus faible : il est donc important de suivre quotidiennement l'évolution des prévisions.

En cas de constat ou prévision d'épisode de pollution de l'air ambiant, un dispositif préfectoral de gestion comportant 2 niveaux est mis en oeuvre.

 **Au niveau d'information-recommandation**, des messages sanitaires et des recommandations comportementales sont diffusées.

 **Au niveau d'alerte**, au delà des messages sanitaires et des recommandations comportementales, des mesures réglementaires de réduction des émissions dites mesures d'urgence, peuvent être mises en oeuvre par le préfet.

#### Légende



Aucune procédure active



Procédure d'information activée



Procédure d'alerte activée

***Explications de Madinair***

Aujourd'hui, l'épisode de brume de sable gagne en intensité. Face au risque élevé de dépasser le deuxième seuil sanitaire de 80µg/m<sup>3</sup> en particules fines PM10, Madinair déclenche la procédure d'alerte pour aujourd'hui. Demain, la brume de sable légèrement moins intense affectera encore notre territoire. Madinair maintient sur prévision la procédure d'alerte aux particules fines sur persistance pour ce vendredi.

**Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :**

Madinair, association régionale de surveillance de la qualité de l'air  
0596 60 08 48 – [info@madinair.fr](mailto:info@madinair.fr) - [www.madinair.fr](http://www.madinair.fr)  
astreinte (week-ends et jours fériés) : 0696 29 35 46

**Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en oeuvre :**

[www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)